



infos SNUipp-FSU 73 - n°9

C'est la rentrée, je me syndique au SNUipp-FSU ! <http://73.snuipp.fr/spip.php?article93>
L'information, ça se partage : transférez ce mail à vos collègues.

Retrouve le SNUipp-FSU Savoie sur Facebook ! <http://www.facebook.com/SNUipp.FSU.73>

Sommaire : CAPD formation continue - compte-rendu / Après la concertation, la négociation ; le plan Hollande pour l'école / Permutations informatisées 2013 : calendrier prévisionnel / Réunions d'information syndicale du 17 octobre / Lu au BO n°37 du 11 octobre 2012 / Avenants au projet d'école : la Savoie n'est pas concernée / 14 novembre "Plus de maîtres que de classes" : du slogan à la pratique - inscrivez-vous

Enquête conditions de travail en Savoie : on continue à vous demander votre avis. Donnez-le !

Enquête en ligne : <http://73.snuipp.fr/questionnaire/questionnaire.htm>

Les résultats seront présentés en CHS-CT - prochain CHS-CT le 22 janvier 2013

Réunions d'information Syndicale (RIS) <http://73.snuipp.fr/spip.php?article1172>
RIS : petit rappel réglementaire : http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/no6_-_special_RIS.pdf

Mercredi 17 octobre: Modane, école élémentaire / Bourg St Maurice, école élémentaire du Centre / Domessin, maison des associations

"EN SORTANT DE L'ECOLE"... RDV festif samedi 1er décembre dès 15h à Chambéry, salle festive de Mérande...

INVITATION ICI : http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/affiche_1er_decembre.pdf **OUVERT A TOUTES ET TOUS**, entrée libre

* CAPD formation continue du 9 octobre - Compte-rendu

La CAPD "formation continue" s'est terminée mardi soir à 18h30.

Nous avons travaillé de telle sorte que le maximum de collègues parte en stage. Pour savoir si vous avez obtenu un stage, merci de nous contacter au 04 79 68 91 65 ou snu73@snuipp.fr. Le SNUipp informe tous les collègues par courrier.

COMPTE-RENDU

Le **DA** était une nouvelle fois absent. Cette fois, il était invité à la Sorbonne pour écouter le discours de François Hollande sur l'école. Quoiqu'il en soit, pour le SNUipp-FSU, cette absence est regrettable. Elle enrayer le fonctionnement de la CAPD, puisqu'il n'y a alors personne pour arbitrer et trancher certaines questions.

Ordre du Jour de la CAPD :

- ☐ demandes de DIF (droit individuel à la formation)
- ☐ candidatures aux stages de formation continue

Lors de sa **déclaration préalable**, le **SNUipp** a souligné les points positifs cette année : publication du plan de formation plus tôt dans l'année, moins de stages hors temps scolaire (hors Comenius)... Cela montre que si elle le souhaite, l'administration sait être à l'écoute et améliorer les choses sur propositions des élus du personnel. Il faudrait s'en inspirer pour le mouvement... Malgré cela, il reste de **nombreux points négatifs : peu de stages, pas assez de places sur certains stages (maternelle, par exemple), stages trop courts, difficultés du remplacement...** [Lire la déclaration du SNUipp-FSU 73](#)

DIF (Droit Individuel à la Formation)

Ce droit consiste en un nombre d'heures de formation mobilisable en fonction du projet. Tout collègue à temps complet bénéficie d'un DIF de 20 heures par année de service. Le cumul maximum est de 120 heures. Ce droit étant ouvert depuis 2007, le cumul est de 90 heures au 31 décembre 2012.

Le choix du recteur est de permettre l'utilisation du DIF uniquement pendant les vacances scolaires et les week-end, ou pour des formations à distance.

Pour le SNUipp-FSU, c'est évidemment une restriction du dispositif en défaveur des enseignants. A ce propos, la circulaire départementale, publiée en avril, nous interroge : elle stipule que "une indemnité sera versée dès lors que le DIF est mobilisé pendant les vacances scolaires". Comme nous l'avons rappelé en CAPD, le décret prévoit qu'une indemnité est versée dès lors que le DIF est utilisé hors des obligations de service. Ce n'est pas la même chose. Cela signifie que des collègues pourraient tenter un recours en TA et probablement obtenir gain de cause...

En tous les cas, on voit là les **limites de la nouvelle gouvernance académique qui recentre tous les pouvoirs au rectorat** : nous sommes confrontés à des décisions du recteur appliquées au pied de la lettre, et pour lesquelles il est du coup très difficile de faire évoluer l'administration.

Sur la question du DIF, les élus du personnel ont soulevé les mêmes remarques que l'an passé. Il n'y a aucune avancée sur ce dossier. **7 demandes sur 12 sont déclarées recevables, et acceptées. 5 demandes sont refusées.** Parmi ces refus, nous avons obtenu la révision d'une demande se déroulant les mercredis soirs, que la Secrétaire Générale fera remonter auprès du recteur.

Stages de formation continue

BARÈME

2012 – année du diplôme – jours de formation déjà obtenus* divisés par 4 (par exemple : pour un collègue qui a eu son diplôme en 1984, et a bénéficié depuis de 22 jours de formation au cours de sa carrière, le barème est : $2012 - 1984 - (22 : 4) = 22,5$)

Discriminants en cas d'égalité de barème : 1) AGS 2) ordre des vœux

* jours de formations : tout compte sauf stage directeurs et stages Comenius (ni les animations pédagogiques)

MÉTHODE D'ATTRIBUTION DES STAGES

Après de longues discussions (la CAPD a tout de même duré 4h30 !), l'administration et les représentants des personnels de chaque organisation syndicale ayant tous travaillé avec des méthodes différentes, la méthodologie retenue a été la suivante :

- ☐ Objectif affiché, et partagé par tous : **faire partir le plus de collègues possibles en stage, en privilégiant le vœu 1 et en respectant au mieux les barèmes.**
- ☐ **Limiter le nombre de départs en stage** de la manière suivante : si stage long (8 jours, remplacement par les étudiants de master 2) = un seul stage / si stage court (1 ou 2 jours) = deux stages par enseignant. Toutefois, afin de maintenir certains stages qui auraient été annulé faute de candidats, certains collègues ont obtenu jusqu'à trois stages.
- ☐ **Attribution de tous les vœux n°1** quel que soit le barème
- ☐ Attribution des vœux suivants (notamment vœux 2 et 3) au barème

Impossible de travailler à partir des documents fournis par l'administration. Pour être efficace et équitable, et respecter la méthodologie retenue, il était indispensable de travailler à partir d'une liste des enseignants, récapitulant leurs vœux, et classés au barème. **Les seuls à posséder une telle liste étaient... les élus du personnel du SNUipp** (qui ont passé de nombreuses heures en amont à créer ce document, les services refusant jusqu'ici de nous donner des fichiers excel).

Après un temps de flottement et une nécessaire interruption de séance, **ce sont les élus du personnel SNUipp-FSU qui ont pris les choses en main et permis de mener ce travail à bien.**

Nous avons obtenu de faire fonctionner le tableau interactif de la salle de réunion, sur lequel nous avons projeté notre document. Les membres de la CAPD ont ainsi pu travailler sur un document unique et éviter de faire des erreurs (et de faire traîner encore plus en longueur cette commission). Comme quoi l'outil informatique bien utilisé est efficace ! (ce que ne sait pas faire l'Éducation Nationale...).

Remarques sur les stages :

- ☐ le stage 82 "danse et musique" est un stage académique. Organisé en partenariat avec l'espace Malraux, le nombre de

places n'a pas été confirmé et les enseignants retenus le sont sous réserve du nombre de places définitif.

☒ Les stages 1, 39 et 42 (stages longs) laissent de nombreux collègues sur le carreau. Le nombre de places étant corrélé aux besoins en supports de stages pour les étudiants de master 2, au nombre de 45, le nombre de places est dérisoire et ne correspond pas aux attentes en termes de besoins de formation : 72 candidats pour 13 places au stage 1 (sciences), et 97 candidats au stage 39 (maternelle) pour seulement 19 places !

☒ Les candidatures aux stages 14 (analyse des pratiques pour maîtres spécialisés), 47 (collaborer avec un dumiste) et 80 (organiser une classe de découverte) sont toutes retenues afin de maintenir les stages (limite fixée à 5 enseignants ; en-deçà, annulation des stages)

☒ le SNUipp est intervenu plusieurs fois sur le stage 66 (apprendre à porter secours), dont la deuxième partie se tiendra de 9h à 12h à Chambéry. Les enseignants doivent être dans leurs classes à 13h30. C'est un non-sens, et cela a rebuté des collègues exerçant loin (Albertville, Ugine, les vallées...). L'administration a semblé découvrir cette "anomalie". C'est hélas trop tard pour cette année, mais cela ne devrait pas se reproduire à l'avenir...

Les élus du personnel SNUipp-FSU Savoie en CAPD,
Sarah Hamoudi-Wilkowsky, Jacky Ballini, Corinne Chaumaz et Eric Barbé

[* Après la concertation, la négociation : Le plan Hollande pour l'éducation](#)

Les rapporteurs de la concertation pour l'école ont remis vendredi 5 octobre leur rapport à Vincent Peillon. La balle est désormais dans le camp de ce dernier. **Le SNUipp réclame avant tout arbitrage l'ouverture de négociations s'appuyant sur l'avis des enseignants.** En savoir plus <http://73.snuipp.fr/spip.php?article1207>

Plus de maîtres que de classes, retour à 9 demi-journées, relance de la scolarisation des moins de trois ans, diminution des redoublements... mardi 9 octobre à la Sorbonne le chef de l'Etat a annoncé un certain nombre de décisions après avoir reçu le rapport sur la refondation de l'école. Lire l'article <http://www.snuipp.fr/Le-plan-Hollande-pour-l-education>

*** Permutations informatisées 2013 : calendrier prévisionnel**

Vous trouverez sur notre site le **calendrier prévisionnel 2012 - 2013 : ouverture du serveur prévue du 15 novembre au 4 décembre.** Plus de détails <http://73.snuipp.fr/spip.php?article940>

*** Réunions d'information syndicale du mercredi 17 octobre**

Mercredi 10 octobre, 9h-12h

- **Bourg St Maurice**, école élémentaire du Centre
- **Modane**, école élémentaire Jules Ferry
- **Domessin**, Maison des Associations (chef-lieu)

A l'ordre du jour : rentrée 2012, refondation de l'école, questionnaire SNUipp consultation des enseignants, CHS-CT et conditions de travail, actualité et divers...

*** Lu au BO n°37 du 11 octobre 2012**

<http://73.snuipp.fr/spip.php?article1210>

*** Avenants au projet d'école : la Savoie n'est pas concernée**

Des collègues nous ont demandé ce qu'il en était de l'information qui a circulé sur les projets d'école : la réponse est simple : **la Savoie n'est pas concernée !**

Le ministère a répondu **favorablement à la demande du SNUipp-FSU de prolonger d'une année la validité des projets d'école renouvelables.** Les équipes n'auront pas à refaire de projet d'école cette année. Un simple avenant suffira. **Cela concerne seulement 1/3 des départements. La Savoie n'en fait pas partie.**

*** Plus de maîtres que de classes : du slogan à la pratique**

Le SNUipp organise le 14 novembre à Paris, une journée de réflexion sur le « Plus de maîtres que de classes. » Quelles organisations pédagogiques ? Dans quelles écoles ? Avec quel accompagnement ? Autant de questions ouvertes à l'expertise professionnelle des enseignants. Lire ici <http://www.snuipp.fr/Plus-de-maitres-que-de-classes-du>

Pour s'inscrire à la journée du 14 novembre :

☒ prendre contact avec [la section départementale du SNUipp-FSU](#)

Lire :

☒ le [programme](#) de la journée

Pour le SNUipp-FSU Savoie, Sarah Hamoudi-Wilkowsky

**C'est la rentrée, c'est décidé, je me syndique au SNUipp-FSU ! <http://73.snuipp.fr/spip.php?article93>
L'information, ça se partage : transférez ce mail à vos collègues.**

SNUipp-FSU Savoie

77 rue Ambroise Croizat 73 000 Chambéry

tél : 04 79 68 91 65 fax : 04 79 68 93 47

snu73@snuipp.fr

Consultez notre site : <http://73.snuipp.fr/>

site national <http://www.snuipp.fr/>

Facebook <http://www.facebook.com/SNUipp.FSU.73>

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette liste de diffusion, [signalez-le](#) à la section SNUipp-FSU 73